

Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

Commission du Territoire d'action Nord

70510 - Modernisation du réseau routier

Etude de faisabilité technique et financière pour la réalisation d'une passerelle pour piétons et cyclistes au niveau du pont de BEINHEIM - WINTERSDORF (RD87/L78b)

CP/2019/347

Service chef de file:

M2 - Investissements routiers

Résumé :

L'Eurovélo 15 (Véloroute du Rhin) parcourt le territoire alsacien sur deux itinéraires parallèles de part et d'autre du Rhin, reliés de manière sécurisée par les bacs de Seltz et de Drusenheim, ainsi qu'entre Gambsheim et Rheinau depuis juin 2019. Le franchissement du Rhin est également possible pour les cyclistes par la RD87 / L78b entre Beinheim et Wintersdorf mais dans des conditions de sécurité qui ne sont pas optimales.

Dans le Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021 approuvé par délibération du Conseil Départemental (n°CD/2017/026) du 19 juin 2017, le Département a affirmé sa volonté de renforcer les échanges transfrontaliers et de rechercher notamment des solutions de franchissements supplémentaires du Rhin au nord et au sud de Strasbourg. A ce titre, il est proposé d'engager une étude de faisabilité technique et financière pour la réalisation d'une passerelle pour piétons et cyclistes au niveau du pont de Beinheim - Wintersdorf (RD87/L78b).

Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Bas-Rhin, fera l'objet d'une demande de cofinancement au programme INTERREG V Rhin Supérieur.

Le présent rapport a donc pour objet de proposer à la Commission Permanente :

- d'accepter la mission de maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité technique et financière nécessaire à la réalisation de la passerelle pour piétons et cyclistes au niveau du pont de Beinheim Wintersdorf (RD87/L78b),
- de lancer cette étude de faisabilité technique et financière ;
- d'approuver le montant prévisionnel de l'étude fixé à 260 000€ TTC, incluant la participation forfaitaire relative au coût de préparation du dossier INTERREG remboursé directement par INTERREG au porteur du projet ;
- d'approuver la clé de répartition financière suivante pour l'étude de faisabilité technique et financière (INTERREG V Rhin Supérieur : 50%; Conseil dépatremental du Bas-Rhin : 25% et Landkreis Rastatt : 25%);
- d'approuver le projet de convention correspondant ;
- d'autoriser son président à signer cette convention ;
- d'autoriser son président à mener toutes les procédures et formalités administratives successives relatives à ce projet.

Contexte

Dans le Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021 approuvé par délibération n°CD/2017/026 du 19 juin 2017, le Conseil Départemental a affirmé sa volonté de renforcer les échanges transfrontaliers et de rechercher notamment des solutions de franchissements supplémentaires du Rhin au nord et au sud de Strasbourg, tous modes confondus.

Parallèlement, les mobilités actives connaissent un fort développement : pour les déplacements touristiques et récréatifs mais aussi comme moyen de déplacement à part entière, qui peut se substituer efficacement à la voiture individuelle pour les déplacements de moins de 15 kilomètres.

Pour soutenir ce mouvement et l'amplifier, il est indispensable de développer des infrastructures cyclables et piétonnes sécurisées, confortables et indépendantes des voies de circulation routières existantes.

En Alsace, l'Eurovélo 15 (Véloroute du Rhin) parcourt le territoire alsacien sur deux itinéraires parallèles de part et d'autre du Rhin. Au nord de Strasbourg, ceux-ci ne sont reliés de manière sécurisée que par les bacs de Seltz et Drusenheim.

Depuis juin 2019, un itinéraire sécurisé supplémentaire est offert avec la mise en service du nouveau franchissement de Gambsheim / Rheinau, le long de la RD2.

Le franchissement du Rhin par la RD87 / L78b entre Beinheim et Wintersdorf est également emprunté par les cyclistes, mais le trafic important et la configuration des voies remettent en question la sécurité des cyclistes sur cet itinéraire, notamment au niveau du pont franchissant le Rhin et ce, malgré l'interdiction de circulation pour les poids lourds.

C'est dans ce contexte que le Département du Bas-Rhin et le Landratsamt de Rastatt souhaitent porter un nouveau projet d'aménagement d'itinéraire pour cyclistes et piétons, à proximité de l'ouvrage existant de la RD87 / L78b entre Beinheim et Wintersdorf.

Cette étude peut bénéficier d'un cofinancement INTERREG V Rhin Supérieur pour lequel un premier dossier de demande de concours communautaire a d'ores et déjà été validé en comité de suivi INTERREG le 25 juin 2019.

A présent, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver l'engagement de cette étude, le projet de convention d'étude et de cofinancement correspondant (document joint en annexe) et d'autoriser son président à signer cette convention.

A noter que ce projet s'intègre dans le plan d'action pour la mobilité PAMINA, qui a été adopté en 2016 et qui comprend une vingtaine de projets à court, moyen et long termes sur le territoire de l'Eurodistrict PAMINA. Parmi ces projets, on compte la remise en service de la ligne ferroviaire Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Saarbrücken s'appuyant sur ce même pont de Beinheim-Wintersdorf. Cette perspective et ses incidences potentielles sont prises en compte dans le projet de franchissement pour piétons et cyclistes.

Objectifs du projet

- Créer une liaison confortable et sécurisée pour les piétons et les cyclistes entre les 2 rives du Rhin pour favoriser les échanges transfrontaliers ;
- Améliorer le fonctionnement global de l'itinéraire Eurovélo 15 et la perméabilité entre les deux tracés parallèles ;
- Favoriser le recours aux modes actifs pour tous les motifs de déplacements (domicile-travail, touristiques, récréatifs,...);
- Limiter l'augmentation du trafic motorisé;
- Prolonger les deux itinéraires cyclables départementaux n°24 Haguenau-Seltz et n°52 Niederbronn-Seltz vers Rastatt.

Objectifs de l'étude

L'étude doit permettre d'apprécier la faisabilité technique d'un nouvel ouvrage de franchissement du Rhin pour les piétons et les cyclistes. Elle doit estimer le coût de cet ouvrage ainsi que les principales contraintes à prendre en compte.

L'étude pourrait être comparée sur le plan technique et financier avec d'autres solutions de franchissements cyclables du Rhin, notamment celle à hauteur de Roppenheim/Iffetzheim (RD4/B500).

Contenu de l'étude

L'étude de faisabilité étudierait les solutions techniques permettant l'aménagement d'une liaison pour piétons et cyclistes à proximité immédiate de l'ouvrage existant de Beinheim-Wintersdorf (RD87/L78b), sur un ouvrage indépendant.

Elle comprendrait:

- Des levés topographiques,
- Des sondages géotechniques,
- Une étude préliminaire d'ouvrage d'art non courant,
- Une étude d'avant-projet d'ouvrage d'art non courant,
- Une étude d'avant-projet pour l'aménagement d'un tablier séparé reposant sur les fondations du pont-rail existant, compatible avec la perspective de la réouverture de la liaison ferroviaire en Haguenau et Rastatt.

Ces études se dérouleraient de décembre 2019 à novembre 2020, sous la gouvernance d'un Comité de pilotage transfrontalier.

Coût et financement

Ce projet fait l'objet d'un cofinancement du programme Interreg V Rhin Supérieur, avec la clé de financement suivante

• Interreg V Rhin Supérieur : 50%

• Département du Bas-Rhin : 25%

Landkreis Rastatt : 25%

Le coût de l'étude est estimé à 260 000€ (comprenant 20 000€ forfaitaires de coûts de préparation du dossier INTERREG remboursés directement par INTERREG au porteur du projet).

Les participations financières s'établissent ainsi comme suit :

• Interreg V Rhin Supérieur : 130 000€ (110 000 € + 20 000€ forfaitaires versés directement au Département)

Département du Bas-Rhin : 75 000€ (55 000€ + 20 000€)

• Landkreis Rastatt : 55 000€

Les dépenses départementales correspondantes seront engagées sur l'Autorisation de Programme « Etudes Générales 2019-2021 » n°2019/1 du programme ETUDRDOPST après ajustement de celle-ci après le vote de la décision modificative n°2.

Programme	AP	Montant AP	Montant disponible sur AP
ETUDRDOPDST	2019/1	100 000€	97 000€

La Commission territoriale d'action nord a émis un avis favorable à ce rapport le 9 septembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- accepte la mission de maîtrise d'ouvrage pour se charger de l'étude de faisabilité technique et financière nécessaire à la réalisation de la passerelle pour piétons et cyclistes au niveau du pont de Beinheim Wintersdorf (RD87/L78b),
- décide de lancer une étude de faisabilité technique et financière pour la réalisation d'une passerelle pour piétons et cyclistes au niveau du pont de Beinheim Wintersdorf (RD87/L78b);

- approuve le montant prévisionnel de l'étude fixé à 260 000€ TTC, incluant la participation forfaitaire relative au coût de préparation du dossier INTERREG remboursé directement par INTERREG au porteur du projet;
- approuve la clé de répartition financière suivante pour l'étude de faisabilité technique et financière :
- . INTERREG V Rhin Supérieur : 50% (incluant la participation forfaitaire relative au coût de préparation du dossier INTERREG),
- . Département du Bas-Rhin : 25% (incluant le coût forfaitaire de préparation du dossier INTERREG),
- . Landkreis Rastatt : 25% (déduction faite de la participation forfaitaire relative au coût de préparation du dossier INTERREG),
- approuve le projet de convention d'étude et de financement du programme INTERREG V Rhin Supérieur pour le projet intitulé « Etude de faisabilité technique et financière pour la réalisation d'une passerelle pour piétons et cyclistes sur le pont de Beinheim -Wintersdorf (RD87/L78b) » à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Landkreis Rastatt et la Région Grand Est, Autorité de gestion du programme INTERREG V Rhin Supérieur, annexé à la présente délibération;
- autorise son président à signer cette convention;
- autorise son président à mener toutes les procédures et formalités administratives successives relatives à ce projet.

Strasbourg, le 20/09/19 Le Président du Conseil Départemental

Frédéric BIERRY